

Lettre d'information n°17-06
19 décembre 2006

1) Programme olympique

LETTRÉ D'INFORMATION DE LA FIE

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-dessous un extrait du Communiqué de presse CP-055-06 envoyé le 28 novembre 2006 par le Comité International Olympique aux membres du Mouvement olympique :

Décisions sur le programme olympique

28 novembre 2006

La commission exécutive du CIO (CE) a examiné aujourd'hui les recommandations de la commission du programme concernant la composition du programme des futurs Jeux Olympiques.

La commission du programme est chargée d'examiner et d'analyser le programme des sports, disciplines et épreuves, et de faire des propositions sur les principes et la structure du programme pour les Jeux de l'Olympiade et les Jeux Olympiques d'hiver.

Pour rappel, la CE est l'organe qui décide des **épreuves et disciplines**; la Session est quant à elle responsable de la composition du programme olympique pour ce qui concerne les **sports**.

La CE a approuvé les recommandations suivantes sur la base du rapport de la commission du programme olympique, laquelle s'est réunie en octobre dernier à Lausanne :

Évaluation du processus de révision du programme olympique :

L'évaluation du processus de révision du programme des Jeux Olympiques d'été, qui comprenait des discussions avec les parties concernées – Fédérations Internationales (FI), Comités Nationaux Olympiques (CNO), fédérations reconnues et athlètes, a abouti à une série de recommandations qui ont été approuvées à l'unanimité par la CE :

Concernant le processus général de révision :

- La CE fera des recommandations à la Session en ce qui concerne la composition du programme olympique;
- La CE proposera à la Session une liste de 25 sports sur laquelle un vote en bloc aura lieu, sauf pour la révision du programme de 2016 pour lequel 26 sports seraient proposés;
- La CE proposera à la Session une liste des sports reconnus à considérer pour admission éventuelle;
- La Charte olympique sera modifiée pour établir que la décision sur l'admission de nouveaux sports au programme se prend à la majorité simple;

- La révision du programme olympique sera programmée de sorte qu'elle soit terminée sept ans avant les Jeux Olympiques concernés (ce qui est déjà le cas).

Concernant le programme olympique :

- Le nombre minimum de sports pour chaque édition des Jeux sera porté de 15 à 25 et la Charte olympique sera modifiée en conséquence;
- Le nombre maximum d'athlètes restera fixé à 10 500;
- Le nombre maximum de sports restera fixé à 28;
- Une certaine souplesse sera autorisée quant au nombre d'épreuves, de disciplines et d'équipes.

Ainsi que vous pourrez le constater, la Commission du programme olympique est responsable de la structure du programme olympique en ce qui concerne les sports.

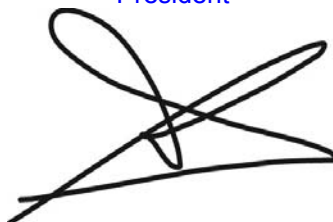
La Commission Exécutive du CIO est responsable du nombre des épreuves et des disciplines présentes aux JO.

Il faut donc bien comprendre que le problème de nos deux médailles supplémentaires est du ressort de la Commission Exécutive du CIO.

2) Championnats du Monde vétérans 2007

A la demande de la Fédération Australienne d'Escrime, les Championnats du Monde vétérans auront lieu du 14 au 16 septembre 2007. Le lieu reste inchangé.

René Roch
Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.